



Direction de la santé
Bureau de veille sanitaire

Surveillance et veille sanitaire en Polynésie française

Données du 26 août au 8 septembre 2019 (semaines 35 et 36)

Communiqué de presse

La surveillance des maladies infectieuses en Polynésie française est effectuée chaque semaine par la déclaration volontaire des médecins sentinelles et des laboratoires.

Evolution du nombre de cas déclarés, par pathologie

Pathologie	Activité	Evolution
Grippe	Modérée	↘
Dengue	Épidémique	↗
Leptospirose	Faible	→
Diarrhée	Modérée	↗

Dengue

- Epidémie de dengue 2 depuis le 10 avril 2019

Au 16/09/2019, 832 cas autochtones et 2 cas importés de dengue 2 ont été confirmés depuis début 2019.

-îles en phase épidémique : Tahiti (depuis le 10/04/2019), Bora-Bora (depuis le 12/07/2019), Moorea (depuis le 12/08/2019), Nuku Hiva (depuis le 27 août 2019) et Raiatea (depuis le 12/09/2019).

-îles en phase d'alerte : Fakarava, Rangiroa, Huahine, Hiva Oa, Takaroa, Tahaa, Ua Pou, Tubuai et Fatu Hiva.

La dengue de type 2 n'ayant pas circulé dans le Pays depuis l'an 2000, la population est faiblement immunisée et l'épidémie pourra être de grande ampleur. Les personnes de moins de 20 ans ou arrivées en Polynésie française après 2000 sont les plus à risque d'être infectées.

Au-delà des actions de lutte anti-vectorielle mises en œuvre par la Direction de la santé (Centre d'hygiène et de salubrité publique) avec la collaboration des communes, chacun peut être acteur pour limiter l'ampleur de cette épidémie par les actions suivantes :

1) Pour ne pas être infecté :

- éliminez chaque semaine les gîtes larvaires autour de votre domicile et de votre lieu de travail
- protégez-vous des piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaire, diffuseurs...)

2) Si vous avez de la fièvre supérieure à 38°C, consultez un médecin. Ceci est d'autant plus important si vous venez de Tahiti et vous rendez dans une autre île de Polynésie française, non touchée par ce virus.

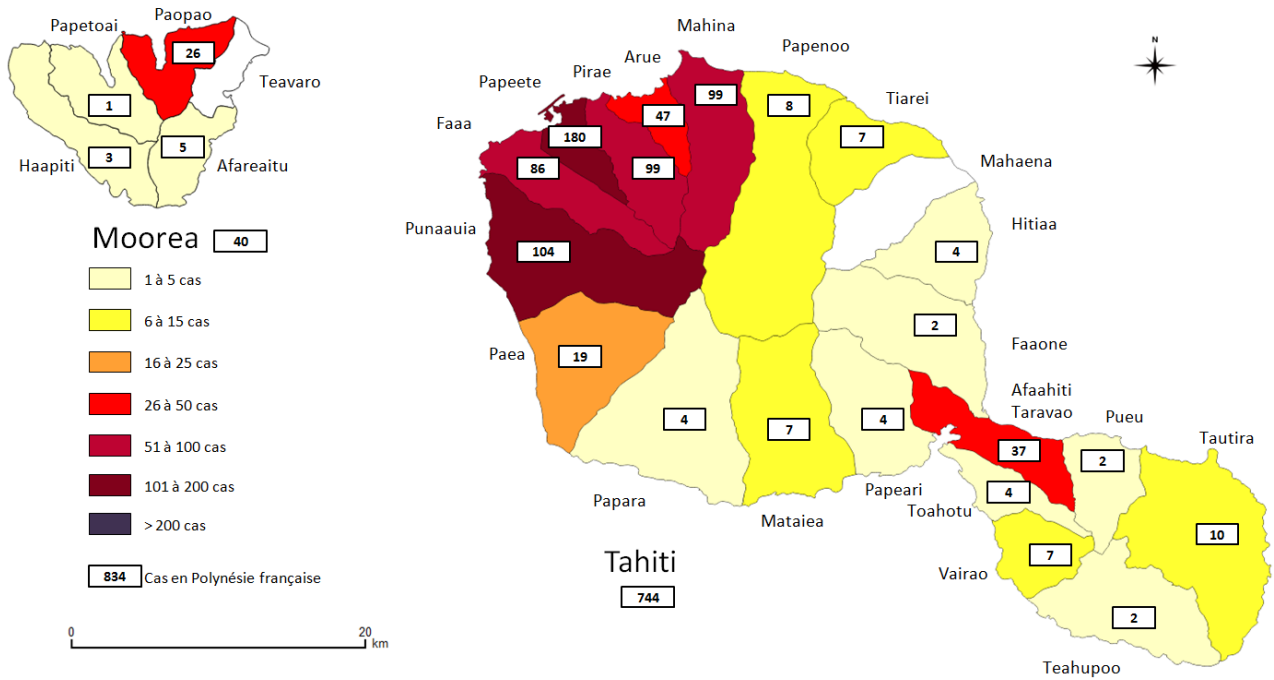
3) Si vous avez la dengue :

- protégez-vous des piqûres de moustiques pendant 10 jours
- limitez vos déplacements, pour ne pas contaminer d'autres zones géographiques.

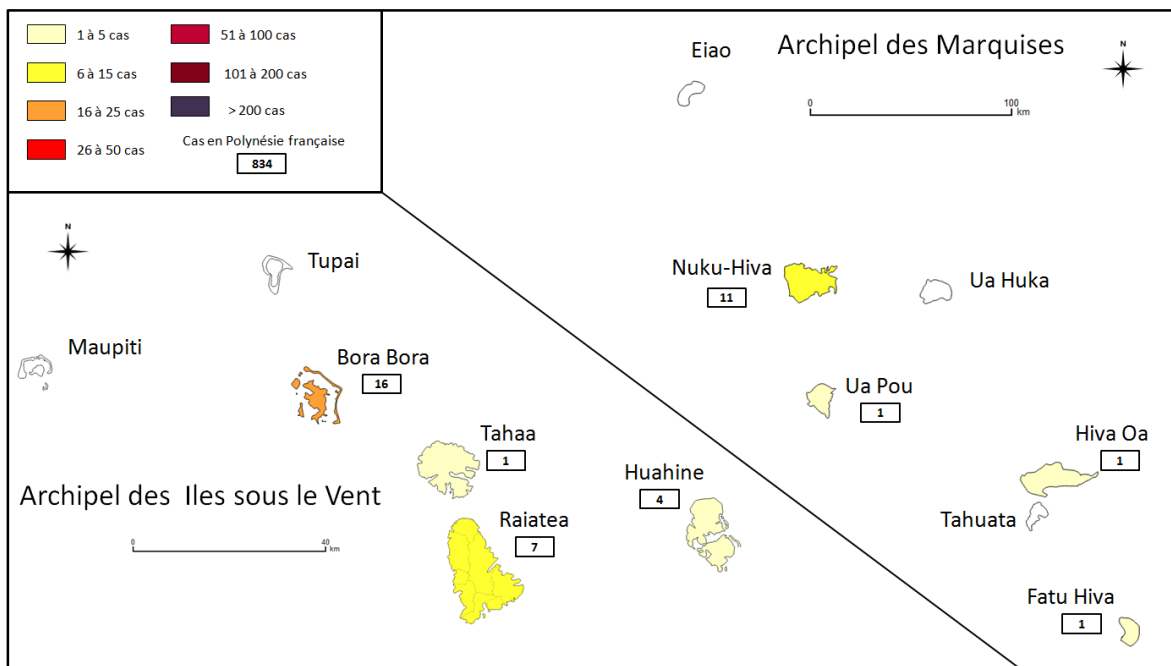
- Bilan de la quinzaine

Semaine	Quinzaine 35-36	Depuis la semaine 6
Dengue non typée	12	118
Dengue 1	7	277
dont hospitalisés	1	17
dont cas sévères	0	2
Dengue 2	254	834
dont < 20 ans	119 (47%)	450 (54%)
dont hospitalisés	8	39
dont cas sévères	0	0

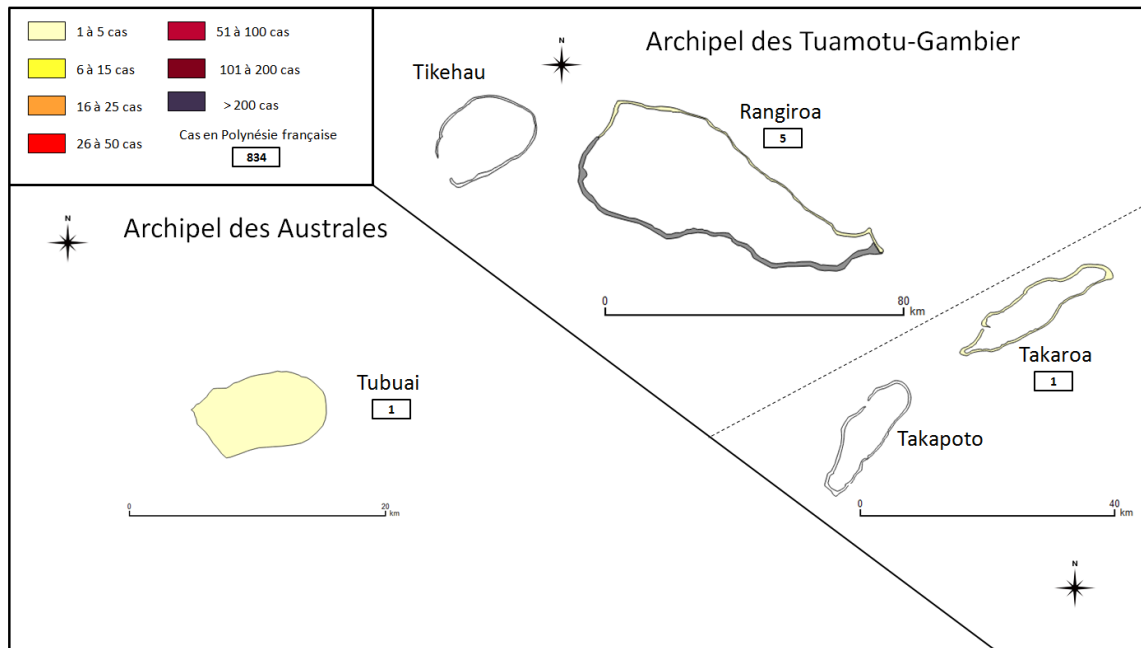
Nombre de cas de dengue 2 du 10 février au 16 septembre 2019
dans les Iles du Vent par commune



Nombre de cas de dengue 2 du 10 février au 16 septembre 2019
dans les Iles sous le Vent et l'archipel des Marquises



Nombre de cas de dengue 2 du 10 février au 16 septembre 2019
dans l'archipel des Australes et dans l'archipel des Tuamotu-Gambier



Lutte contre la dengue

Pour lutter contre les épidémies suite à l'introduction de nouveaux virus, **l'élimination des gîtes larvaires doit être continue** en supprimant ou protégeant toute zone de stagnation d'eau douce une fois par semaine.

La Direction de la santé invite les personnes à consulter rapidement un médecin en cas de fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale et de douleurs musculaires et articulaires. La consultation permettra de confirmer le diagnostic et de prendre l'ensemble des mesures de lutte contre les moustiques porteurs du virus sur le terrain.

Grippe

- Fin de l'épidémie de grippe B depuis la semaine 36 de 2019.

- Le nombre de syndromes grippaux déclarés par les médecins sentinelles et le nombre de cas confirmés de grippe sont restés en dessous de leurs seuils épidémiques respectifs pendant trois semaines consécutives (33, 34 et 35), la fin de l'épidémie de grippe est donc déclarée pour la semaine 36.

- Syndromes grippaux : l'activité est stable par rapport à la quinzaine précédente ; 97 cas (53 en semaine 35 et 44 en semaine 36) ont été déclarés par les médecins sentinelles.

- Cas confirmés : 1 cas confirmé de grippe B a été déclaré en semaine 36.

Recommandations

- Tenir les personnes fragiles (âgées, en ALD, obèses, femmes enceintes) à distance des personnes malades
- Dans les lieux publics, à proximité d'une personne visiblement malade, se détourner si elle tousse ou éternue
- Eternuer dans sa manche ou en se couvrant la bouche avec un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter à la poubelle.
- Se laver les mains fréquemment, notamment après avoir éternué ou s'être mouché, et après être passé par des lieux très fréquentés (bus, salle d'attente...).

Diarrhée

Le nombre de cas déclarés s'élevait à 119 (58 cas en semaine 35 et 61 cas en semaine 36) dont 44% d'enfants de moins de 4 ans. L'activité est en augmentation dans le réseau sentinelle par rapport à la quinzaine précédente.

Recommandations

- lavage des mains fréquent, et notamment après être allé aux toilettes
- dans l'entourage d'une personne malade, nettoyage-désinfection quotidiens des toilettes et poignées de portes
- en cas de diarrhées et/ou vomissements, réhydrater la personne et consultez un médecin.

Leptospirose

Deux cas groupés de leptospirose ont été déclarés à Huahine en semaine 35. Les deux cas ont nécessité une hospitalisation. Les facteurs de risque identifiés sont le jardinage/fa'a'apu et la marche pieds nus.

Recommandations

- **le jardinage / fa'a'apu** est un facteur de risque de la leptospirose. Porter des gants et des chaussures fermées
- porter des bottes / cuissardes lors de la pêche en eau douce
- protéger les plaies avec un pansement imperméable
- limiter tous les contacts avec la boue et l'eau douce trouble : ne pas marcher pieds-nus ou en savates dans les flaques et eaux stagnantes, ne pas se baigner en eau trouble et aux embouchures des rivières
- dératiser et contrôler la pullulation des rongeurs par la gestion des déchets
- après une exposition à risque, laver et désinfecter les plaies
- consulter un médecin en urgence dès les premiers signes.

Méningites

En semaine 36, 1 cas de méningite à éosinophile a été déclaré.

Le facteur de risque identifié est la consommation de taioro, de mitihue et de chevrettes.

Prévention de la méningite à éosinophile

- Contrôler la pullulation des rongeurs (rats) par la gestion des déchets.
- Eradiquer l'escargot *Achatina fulica*.
- Eviter de consommer les crustacés crus et non préalablement congelés : chevrette (notamment dans le Taioro et le mitihue), escargot, mollusque d'eau douce. Ils doivent être cuits ou congelés plus de 24 heures avant d'être consommés.
- Laver soigneusement les végétaux et tout ce qui aurait pu être souillé.
- Surveiller ce que les enfants mettent dans leur bouche, éviter qu'ils ne jouent avec des escargots ou des limaces.
- S'assurer que les enfants se lavent les mains après avoir joué par terre.

Rougeole (au 11 septembre 2019)

Une épidémie de rougeole est en cours en Nouvelle-Zélande. Du 1er janvier au 11 septembre 2019, 1172 cas confirmés de rougeole ont été confirmés, dont 970 dans la région d'Auckland (soit, 82,7% des cas confirmés).

En Polynésie française, malgré l'excellente couverture vaccinale, l'apparition de cas rougeoles n'est pas exclue, notamment pour les personnes non ou mal vaccinées et celles nées avant 1995 n'ayant jamais eu cette maladie.

Le ministère de la santé de la Nouvelle Zélande a émis les recommandations suivantes pour les voyageurs se dirigeant vers Auckland:

- Les voyageurs doivent être vaccinés contre la rougeole au moins 2 semaines avant leurs voyages.
- Les enfants voyageant vers Auckland doivent être vaccinés à 12 mois.
- Les voyageurs avec des enfants de moins de 12 mois qui sont concernés par les risques de la rougeole peuvent contacter les professionnels de santé si besoin.

[<https://www.health.govt.nz/your-health/conditions-and-treatments/diseases-and-illnesses/measles/2019-measles-outbreak-information>]

Tél : 40 48 82 01

Bureau de veille sanitaire

Fax : 40 48 82 12

Email : veille@sante.gov.pf